SOMMAIRE :

Projet de loi « Grenelle 2 » : pour France Nature Environnement, il faut dépasser le Grenelle !.....*page 2*

Remise en milieu naturel des phoques échoués vivants au cours de l'été 2009.....*page* 3

La biodiversité en Picardie : enjeux et perspectives.....*page* 4

Projet d'extension d'exploitation de galets sur le Domaine public Maritime : l'État doit mieux intégrer la préservation du Site.....*page 6*

La préservation du coteau Pseautier à Chartèves (Aisne).....*page 7*

Bilan des prospections 2009 des chauves-souris dans les églises de la vallée de l'Aisne.....*page* 8

L'éolien en Picardie : ne pas confondre urgence et précipitation.....*page 9*

Condamné pour avoir utilisé un herbicide dans une cressonière.....*page 10*

Une vente illégale de passereaux illégale découverte sur Internet.....*page 10*

Encore une affaire de commerce de petits passereaux !.....*Page 11*

Décharge à ciel ouvert à Essômes-sur-Marne : la société HUMTERTRANS mise en demeure.....*page 12*

Mobilisation générale pour le centre de sauvegarde.....*page 13*

Calendrier des sorties et animations – 100% Nature.....*page 14*

OGM : FNE demande une grande loi pour garantir enfin un vrai droit à l'information environnementale.....*page 15*

Le rapport Lang sur les nuisibles : une vision rétrograde et partisane de la biodiversité.....*page15*

Pétition pour la protection des insectes pollinisateurs : Il est encore temps pour se mobiliser !!.....*page 16*

Consultation enquêtes publiques.....*page 16*

Rédacteur en chef : Patrick THIERY

Mise en page et impression : Picardie Nature

Imprimé sur papier recyclé

Projet de loi « Grenelle 2 » : pour France Nature Environnement, il faut dépasser le Grenelle!

Communiqué de FNE

Les Sénateurs s'apprêtent à débattre du projet de loi de loi « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement.

« Certes, déclare Arnaud Gossement, porte parole de FNE, nous sommes soulagés que la boîte à outils du Grenelle soit enfin débattue au Parlement. Certes, le texte est le reflet, globalement conforme des forces et faiblesses du compromis négocié en 2007. Mais le Grenelle a deux ans ! Il n'est donc plus acceptable d'en rester au compromis de 2007 : il faut dépasser le Grenelle et muscler ce texte ! »

FNE note en outre que la déclaration d'urgence sur ce texte aurait pu être évitée si le calendrier n'avait pas connu des glissements successifs.

A la lecture du projet de loi Grenelle 2, trois axes s'en dégagent : la réduction de notre consommation d'énergie, la création d'une trame verte et bleue et une nouvelle gouvernance écologique.

Toutefois, les dispositions relatives à ces 3 axes sont d'une qualité inégale en raison, tout d'abord, des forces et faiblesses du compromis du Grenelle lui-même.

Le projet de loi « Grenelle 2 » est le reflet des forces et faiblesses du compromis négocié par les acteurs du Grenelle en octobre 2007.
Ainsi, les dispositions relatives à la Trame verte et bleue, dont la rédaction doit progresser, témoignent d'un changement de regard sur le rapport de l'Homme à la Nature.

De même, les dispositions relatives à la performance énergétique des bâtiments constituent un premier pas vers la réduction de la consommation d'énergie dans ce secteur, même si un trop grand nombre des objectifs initiaux ont été revus à la baisse.